



ESPACE TRANSFORMATION

Centre de Formation et de Perfectionnement
aux Pratiques Éducatives, Sanitaires, Sociales
et Psychothérapeutiques

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ESPACE TRANSFORMATION

MOULIN DE LAVAUD - 23800 LA CELLE DUNOISE - Tél : 05-55-89-23-14

Site Internet : www.espacetransformation.fr - e-mail: dire@espacetransformation.fr - Siret : 341 926 459 000 15 - APE 804C - N° de déclaration : 74 23 000 16 23

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Champs d'application et acceptation des conditions générales de vente

1.1 Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dites « inter » proposées par Espace TransFormation, SARL au capital de 7622,45€,

enregistrée sous le N° **74 23 000 16 23**, auprès de la préfecture de la Région Limousin,

N° Siret 341 926 459 000 15,

dont le siège social est situé : Moulin de Lavaud – 23800 La Celle Dunoise, Tel : **05 55 89 23 14**

(ci-après dénommée "Espace TransFormation"), par le biais du Site Internet www.espacetransformation.fr (ci-après dénommé "le Site internet").

Personne chargée des relations avec les Stagiaires : Marie Christine GALAIS : 05 55 89 23 14

1.2 Acceptation

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées par le client (ci-après dénommé "le Stagiaire") lequel,

- Déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance avant l'inscription et l'achat d'une formation.
- Reconnait que l'inscription (via un formulaire d'inscription et/ou contrat individuel de formation ou convention de formation professionnelle) à une ou plusieurs formations organisées par Espace TransFormation vaut adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.
- Renonce à quelque titre, quelque moment et sous quelque forme que ce soit, à se prévaloir de dispositions contraires ou dérogeant aux présentes conditions générales de vente ou de dispositions non expressément précisées aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Conditions d'inscription et d'admission

2.1 Condition d'inscription

Pour toute pré-inscription à une formation, par téléphone ou via le site internet d'Espace TransFormation, un dossier d'inscription est envoyé par mail comprenant le **Formulaire d'inscription**, les **Conditions générales de vente**, le **Règlement intérieur** et le **Programme détaillé de la formation**.

Le formulaire d'inscription est à compléter, signer et retourner par voie postale à Espace TransFormation.

La réception par courrier postal du formulaire d'inscription dûment complété vaut candidature mais ne vaut pas acceptation du dossier pour intégrer la formation en tant que Stagiaire.

Espace TransFormation se réserve le droit de refuser tout candidat sans devoir justifier d'un motif particulier.

En cas de refus d'inscription d'un candidat par Espace TransFormation, son dossier lui sera retourné par voie postale.

- **Conditions d'admission à la formation de Psychopraticien :**
 - 1) Renvoyer le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
 - 2) Envoyer un CV + photo d'identité et une lettre de motivation.
 - 3) Avoir un entretien avec le Directeur d'Espace TransFormation.

- **Conditions d'admission aux Unités de Formation : P.N.L. – Thérapie Systémique Familiale et de Couple et Thérapie Brève Enfant Gigogne® - Etats modifiés de Conscience et Respiration :**
 - 1) Renvoyer le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
 - 2) Envoyer un CV et une lettre de motivation.

- **Conditions d'admission à une formation thématique de 4 jours :**
 - 1) Renvoyer le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.

L'acceptation de la candidature est confirmée par la transmission, par courrier, d'un **contrat individuel de formation au candidat** ou **d'une convention de formation professionnelle à l'employeur** (si la formation est prise en charge par l'Employeur ou par un OPCA), accompagné du **programme détaillé de la formation** et des critères de certification pour les formations concernées.

- **Formation à titre personnel prise en charge par le stagiaire :**
Le **contrat individuel de formation** est envoyé au Stagiaire, en 2 exemplaires, à **signer par le Stagiaire et à retourner** par voie postale à Espace TransFormation, **pour confirmer son inscription à la formation. Le stagiaire bénéficie d'un droit de rétractation de 10 jours après la signature du contrat** (Article L.6353-5 du Code du Travail).

- **Formation prise en charge par un l'Employeur :**
La **convention de formation professionnelle** est éditée en 2 exemplaires et envoyée à l'Employeur désigné. L'Employeur doit retourner la **convention de formation professionnelle, complétée et signée**, par voie postale à Espace TransFormation.
A l'issue de la formation la facture est envoyée à l'Employeur accompagnée de la (ou les) attestations de présence. L'Employeur dispose d'un délai de 30 jours pour régler la facture.

2.2 Conditions d'admission

Le candidat ne pourra être admis qu'à réception d'un dossier complet

- **Contrat individuel de formation**, dans ce cas, le candidat garde la possibilité de **se rétracter dans un délai de 10 jours**. Le point de départ du délai de rétractation étant : **la date de signature du contrat individuel de formation** par le stagiaire.

ou.

- **Convention de formation professionnelle**,

Documents requis, dans **un délai maximum d'un mois précédant le début de la formation**.

Le candidat ainsi admis deviendra **Stagiaire d'Espace TransFormation**.

Une convocation sera transmise au Stagiaire **un mois avant le début de la formation**.

Toute candidature réceptionnée hors délai fera l'objet d'une étude et d'un processus de traitement particulier.

Par ailleurs, par son inscription, le Stagiaire atteste avoir pris connaissance du ou des :

- Règlement Intérieur d'Espace TransFormation.
- Conditions Générales de Vente
- Programme détaillé de la formation

et s'engage à s'y conformer.

Tout refus de sa part invalide son inscription.

Article 3 : Prix

3.1 Prix

Les prix affichés sur le Site internet sont indiqués en euros (€) prix nets (Tarif exonéré de la TVA au Titre d'organisme exerçant dans le champ de la Formation Professionnelle, décision de la D.R.T.E.P. du 07/06/95)

Ces prix n'incluent pas :

1. Les frais inhérents au matériel et/ou ouvrages de supports de cours que le Stagiaire est libre d'acheter ou non.
2. Les frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire.

Aucun dédommagement, ni compensation ne pourront être exigés par le Stagiaire.

3.2 Modification des prix

Espace TransFormation se réserve à tout moment le droit de modifier ses prix, et plus généralement ses conditions de vente.

Cependant, le prix et les conditions applicables à la vente d'une formation restent ceux en vigueur lors de la signature par le Stagiaire du contrat ou par l'employeur de la convention de formation professionnelle pour la formation concernée.

3.3 Conditions relatives aux non ressortissants de la Communauté Européenne

Il est de la responsabilité du candidat et/ou du Stagiaire non résident en France métropolitaine ou non ressortissant de la communauté européenne de vérifier la réglementation relative à son séjour dans l'« Espace Schengen » et plus précisément en France.

Il effectuera seul et sous sa seule responsabilité l'ensemble des démarches nécessaires, et prendra à sa charge toutes taxes, droits de douane ou autres frais assurant son entrée sur le territoire français.

Article 4 : Financement par le stagiaire

Le Stagiaire s'engage à acquitter le coût de la formation selon les modalités de paiement suivantes :

1) Dans le cas d'une formation longue comprenant plusieurs sessions :

A la **fin de la première session**, et après le délai de rétractation mentionné à l'Article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue **un premier versement**, cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix acquitté par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du Stagiaire, est réglé soit :

- en une fois à la fin de la formation,
- soit échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, sur les mois consécutifs, (une facture sera établie à la fin de chaque session), conformément à la Loi, le premier mois étant celui du début de la formation.

2) Dans le cas d'une formation courte de 4 jours :

La facture du montant globale de la formation sera établie **lors du dernier jour de la formation** et réglée par **chèque bancaire ou postal** à l'issue de la formation.

Le Stagiaire s'engage à respecter ces modalités de paiement lors de la signature du contrat individuel de formation.

Article 5 : Financement extérieur

5.1 Financement par un Employeur

En cas de financement par l'Employeur, ce dernier doit être expressément désigné comme une des Parties au contrat.

L'Employeur désigné s'engage à prendre en charge le règlement de la formation effectuée par le Stagiaire.

Par la signature de la convention de formation professionnelle l'Employeur désigne le Stagiaire comme étant le bénéficiaire des prestations délivrées par Espace TransFormation.

A l'issue de la formation la facture est envoyée à l'Employeur accompagnée de la (ou les) attestations de présence. L'Employeur dispose d'un délai de 30 jours pour régler la facture.

5.2 Financement par un OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés)

En cas de financement extérieur par un OPCA, l'inscription est effective uniquement à réception de la confirmation de prise en charge par l'organisme tiers ou la signature d'une convention de formation professionnelle signée par l'Employeur.

A l'issue de la formation la facture est envoyée à l'OPCA accompagnée de la (ou les) attestations de présence. L'OPCA dispose d'un délai de 30 jours pour régler la facture.

Article 6 : Responsabilité

Espace TransFormation ne pourra pas être tenu responsable des éventuels vols ou détériorations qui pourraient avoir lieu dans ses locaux, ni des accidents qui pourraient survenir pendant les formations. Chaque Stagiaire doit avoir une assurance maladie et une assurance personnelle en responsabilité civile qu'il engage pleinement lors de sa venue en formation.

Espace TransFormation et ses formateurs ne pourront pas être tenus responsables de tout incident lié à une présence pouvant survenir dans ses locaux en dehors des heures de cours ou sur tout autre lieu que celui de la formation.

Tout accident corporel devra être immédiatement signalé au responsable du stage et/ou au responsable d' Espace TransFormation.

Article 7 : Lieux

Les formations dites « inter », sont organisées **dans les locaux d'Espace TransFormation au Moulin de Lavaud – 23800 La Celle Dunoise**. Le lieu de la formation, stipulé sur les convocations, est indicatif et susceptible de varier en raison des conditions météorologiques particulières et plus généralement de tout autre aléa pouvant survenir.

Des frais de déplacement ou d'hébergement qui pourraient en résulter ne pourront donner lieu à aucun dédommagement, ni compensation revendiqués par le Stagiaire.

Article 8 : Réserve de propriété / programmes / moyens pédagogiques

8.1 Réserve de propriété

Tous les textes, images, illustrations, procédés et techniques produits sur le Site internet d' Espace TransFormation sont réservés au titre du droit d'auteur et/ou au titre de la propriété intellectuelle.

L'accès, par le Stagiaire, au Site internet d'Espace TransFormation est strictement réservé à un usage privé, le droit d'utilisation par le Stagiaire étant cantonné à la lecture des informations figurant sur le Site internet et à la faculté d'éditer les documents mis à disposition.

Toute reproduction totale ou partielle du Site internet est strictement interdite.

8.2 Supports de cours

Tout support pouvant être transmis au Stagiaire dans le cadre de la formation reste la propriété d'Espace TransFormation.

Le Stagiaire s'engage à ne jamais le transmettre, diffuser ou publier.

8.3 Programmes

Le candidat ou Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du programme détaillé de formation mis à sa disposition par Espace TransFormation.

8.4 Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Un ou plusieurs formateurs assurent l'animation et l'encadrement des formations.

Les diplômes, titres et références des formateurs sont à disposition du Stagiaire pour consultation au secrétariat d'Espace TransFormation.

En cas d'indisponibilité d'un formateur en vue d'une session de formation, Espace TransFormation se réserve le droit de le remplacer par un autre formateur ayant les compétences requises.

8.5 Contrôle des connaissances et sanction de la formation

Les conditions de contrôle des connaissances et sanction de la formation sont joints au programme détaillé.

Sanction de la formation: à l'issue de la formation **une Attestation de fin de formation** est remise au Stagiaire.

L'appréciation des résultats peut se faire à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation permettant de déterminer si le Stagiaire a acquis les connaissances ou les techniques professionnelles dont la maîtrise constitue l'objectif initial de la formation : **contrôle de connaissances par des épreuves écrites, épreuves pratiques, compte rendu de cas cliniques.**

Les critères de certification aux différentes Formations Longues et Unités de Formation sont joints au programme détaillé des dites formations.

Si le stagiaire a satisfait aux critères de certification, de la formation concernée, un **Certificat de formation, attestant des connaissances et compétences acquises**, lui est envoyé par courrier.

Le Stagiaire est totalement libre de participer ou non aux épreuves et modalités de certification, sachant que dès lors, il ne pourra pas être délivré de certificat de formation.

8.6 Evaluation de la formation par le stagiaire

A la fin de la formation, le Stagiaire s'engage à remplir une **Feuille d'évaluation de la formation**.

8.7 Critères de Certification

(Voir le programme détaillé de la formation concernée).

8.8. Durée, dates et horaires de la formation

La durée des formations est définie par le contrat individuel de formation ou convention de formation professionnelle.

Les dates de formation sont établies selon un calendrier fourni par Espace TransFormation.

Ce calendrier est toutefois susceptible d'être modifié par Espace TransFormation, en cours de formation, pour pallier à des difficultés techniques, humaines ou météorologiques.

Les horaires et le lieu de la formation, stipulés sur les convocations, sont indicatifs et susceptibles de varier en raison du programme de formation, de conditions météorologiques particulières et plus généralement de tout autre aléa pouvant survenir, la durée de formation initiale de la formation reste toutefois maintenue conformément à la durée mentionnée sur le contrat individuel de formation ou sur la convention de formation professionnelle.

Article 9 : Droit à l'image

Le Stagiaire autorise Espace TransFormation à utiliser à titre gracieux son image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. **Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre datée, signée et jointe au présent contrat par le Stagiaire.**

Les enregistrements vidéo des cours par le Stagiaire sont strictement interdits.

Les enregistrements audio peuvent être autorisés après demande préalable et autorisation par le Formateur.

Article 10 : Rétractation / cessation anticipée / absence / retard

10.1 Rétractation

L'annulation d'une formation par le Stagiaire, en application de l'article L.6353-5 du Code du Travail, se fait dans **un délai de 10 jours à compter de la date de la signature du contrat individuel de formation par le Stagiaire.**

Un formulaire de rétractation, (fourni avec le contrat individuel de formation) doit être transmis par le Stagiaire à Espace TransFormation, **par lettre recommandée avec accusé de réception.**

Le candidat n'est pas tenu de motiver sa décision et ne supportera aucun frais.

10.2 Cessation anticipée à l'initiative du Stagiaire en cas de force majeure

En application de l'article L.6353-7 du code du travail, si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat individuel de formation ou la convention de formation professionnelle. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées par Espace TransFormation seront payées par le Stagiaire ou le Tiers payant à due proportion de la valeur prévue au contrat.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations. Toute session de formation commencée est due.

La Direction d'Espace TransFormation déterminera l'appartenance au cas de force majeure au vu des justificatifs présentés par le Stagiaire.

Si le cas de force majeure n'est pas reconnu, se reporter aux modalités ci-dessous mentionnées.

10.3 Cessation anticipée à l'initiative du Stagiaire

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du Stagiaire, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- **Païement total des prestations effectivement dispensées par Espace TransFormation selon la valeur prévue au contrat.**
- **Toute session de formation commencée est due.**

10.4 Cessation anticipée à l'initiative d'Espace TransFormation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait d'Espace TransFormation, seules les prestations effectivement dispensées seront payées par le Stagiaire à due proportion de la valeur prévue au contrat.

La somme éventuellement restante sera remboursée.

10.5 Absence / retard

Le Stagiaire s'engage à :

- **Être présent aux dates, lieux et heures** prévues par le calendrier de formation fourni par Espace TransFormation.
- **Signer une Feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation.**

En cas d'absence non justifiée du Stagiaire (lors de la première session ou en cours de formation), ce dernier s'expose à ce que son absence soit considérée comme une cessation anticipée à son initiative telle que décrite à l'article 10.3.

Dans le cadre d'une participation à une formation longue, organisée en plusieurs sessions, l'absence justifiée du Stagiaire à une session de cette formation n'ouvre droit à aucun remboursement. Dans ce cas, Espace TransFormation offre la possibilité au stagiaire concerné de participer à cette session sur une autre année.

En cas d'absence, il ne relève pas de la responsabilité d'Espace TransFormation de fournir les supports de cours éventuellement liés à la session écoulée.

Tout Stagiaire se présentant en formation avec plus **de 30 minutes de retard non justifié** pourra se voir refuser l'accès au cours.

Article 11 : Annulation

Espace TransFormation se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'au jour même de la formation notamment en cas de force majeure. Dans ce cas, Espace TransFormation s'engage à proposer au Stagiaire d'autres dates de formation.

Espace TransFormation ne pourra en aucun cas être tenu responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire du fait de l'annulation. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés à ce titre.

Article 12 : Protection des données personnelles

12.1 Données personnelles

Les données personnelles communiquées à Espace TransFormation par le Stagiaire à l'occasion de l'inscription font l'objet d'une protection en application de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Le Stagiaire dispose à tout moment d'un droit de rectification ou d'opposition des données le concernant en contactant le secrétariat d' Espace TransFormation.

Espace TransFormation s'engage à respecter la vie privée et à ne pas vendre les données personnelles du Stagiaire à un tiers.

Espace TransFormation se réserve néanmoins le droit d'effectuer des actions de prospection commerciale téléphonique pour proposer ses nouvelles formations, sauf à ce que le Stagiaire soit inscrit sur « Bloctel » (www.bloctel.gouv.fr - liste d'opposition au démarchage téléphonique, gratuite pour les consommateurs - Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation - Article 9).

Tout Stagiaire inscrit sur « Bloctel » est tenu de le signaler à Espace TransFormation.

Le Stagiaire s'engage à informer Espace TransFormation de toute inscription à « Bloctel » en cours de formation.

Article 13 : Droit applicable - litiges - réclamations

13.1 Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente sont soumises aux règles du droit français.

13.2 Contestation - réclamation

Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec accusé de réception décrivant les difficultés rencontrées.

A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai d'**un mois** pour répondre par lettre recommandée avec accusé de réception.

En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent.

Le tribunal compétent pour tout litige relatif à ce contrat est le Tribunal d'Instance de Guéret et la loi applicable est la loi française.